

**L'honorable Noël A. Kinsella
Président du Sénat**

**Notes d'allocution à l'occasion de la journée
Nationale de l'enfant**

**La chambre du Sénat
Le 24 novembre 2008**

Honorables Sénateurs,
Membres de la chambre des communes,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue dans l'enceinte du Sénat. C'est l'endroit où les trois éléments constitutifs du Parlement du Canada, soit la Couronne, le Sénat et la Chambre des communes, se réunissent lorsque la présence des trois entités est requise. C'est notamment le cas pour le discours du Trône, la sanction royale officielle des projets de loi qui ont été adoptés par les deux Chambres, et l'installation d'un gouverneur général.

La salle du Sénat est remplie de symboles de notre nation. Sur les murs, huit toiles représentent des scènes de la Grande Guerre, comme on l'appelait à l'époque; elle a malheureusement été renommée Première Guerre mondiale par la suite.

Les honorables sénateurs sont ravis d'accueillir aujourd'hui dans la Chambre du Sénat un grand nombre d'enfants canadiens pour souligner ensemble la Journée nationale de l'enfant, le 20 novembre. Le Parlement a désigné ce jour Journée nationale de l'enfant en 1993, lors de l'adoption du projet de loi C-371 par le Sénat et la Chambre des communes. Cette occasion spéciale est le moment pour la population canadienne de réfléchir à la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* que le Canada a signée le 20 novembre 1989 et ratifiée en 1991.

La Convention jette les bases des droits fondamentaux de la personne conférés aux enfants de partout dans le monde, notamment que les enfants doivent avoir la possibilité de se faire entendre, d'être protégés contre les dangers, de combler leurs besoins fondamentaux et de réaliser leur plein potentiel.

En 2002, le Canada a participé à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les enfants, qui a fait le point depuis l'adoption de la Convention. À l'époque, l'Assemblée générale a adopté une déclaration intitulée *Un monde digne des enfants*, également un plan d'action pour mettre en œuvre la Convention.

À son tour, le Canada a publié un document intitulé *Un Canada digne des enfants*, qui décrit le plan d'action de notre pays pour mettre en œuvre la Convention.

Les parlementaires continuent de promouvoir l'application de la Convention au Canada. En 2007, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a publié un rapport sur la mise en œuvre au Canada de la *Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants*. Dans son rapport, le Comité insiste sur l'importance du maintien du leadership du Canada en matière de droits de la personne, notamment par les efforts constants pour mettre en œuvre la Convention au Canada⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Comité sénatorial permanent des droits de la personne, « Les enfants : des citoyens sans voix – Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants », avril 2007, <http://www.parl.gc.ca/39/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/huma-f/rep-f/rep10apr07-f.htm> (consulté le 17 novembre 2008).

En effet, le Canada n'est pas un simple signataire de la Convention; il a joué un rôle de leadership dans sa rédaction et son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies. En plus de présider plusieurs groupes de rédaction, les délégués canadiens ont proposé avec succès que le préambule commun du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels soit inclus dans la Convention⁽²⁾. Ces efforts ont aidé plus de 40 pays de diverses religions, idéologies et traditions culturelles à se réunir pour produire la Convention⁽³⁾.

La Journée nationale de l'enfant nous permet de reconnaître ces efforts et de les poursuivre. En sensibilisant la population à la Convention, nous donnons une voix aux enfants. Il est de notre devoir de parlementaires de voir à ce que ces droits soient reconnus et respectés des Canadiens. Nous sommes enchantés de vous avoir avec nous aujourd'hui dans la Chambre du Sénat du Canada.

⁽²⁾ Comité sénatorial permanent des droits de la personne, « Qui dirige, ici? Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants », novembre 2005, <http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/huma-f/rep-f/rep19nov05-f.htm> (consulté le 17 novembre 2008).

⁽³⁾ *Ibid.*